

Procès-Verbal de la réunion du Conseil D'administration  
Du Parc Départemental d'Olhain du Mercredi 9 Octobre 2024

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 9 Octobre 2024 à 10h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

**Administrateurs présents**

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain  
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice  
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice  
Madame Séverine GOSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,  
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,  
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,  
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,  
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,  
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

**Administrateurs excusés**

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,  
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,  
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,  
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

**Autres participants**

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,  
Madame Danielle MANNESIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),  
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),  
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),  
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)  
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)  
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

**Autres participants excusés,**

Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

## 1<sup>ère</sup> Partie

### Installation du nouveau conseil d'administration

Vu la délibération du 24 Juin 2024, du Conseil Départemental du Pas de Calais, désignant les membres titulaires conseillers départementaux et les personnalités qualifiées afin de siéger au Conseil d'administration du Parc Départemental d'Olhain :

#### **Conseillers départementaux :**

- Philippe DUQUESNOY
- Karine GAUTHIER
- Séverine GOSSELIN
- Ludovic IDZIAK
- Michèle JACQUET
- Etienne PERIN
- Jean-Pascal SCALONE

#### **Personnalités qualifiées :**

- Philippe CARPENTIER
- Norbert CROZIER
- Lise LEGRAND
- Isabelle LEVENT
- Bruno PIECKOWIAK
- Claudine TOMOLKA

Monsieur SCALONE Jean-Pascal en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président et des deux vice-présidents du nouveau conseil d'administration.

#### MODALITES DE VOTE

Monsieur SCALONE Jean-Pascal doyen du conseil d'administration, rappelle que l'élection du président et des deux vice-présidents s'effectue à bulletin secret et à la majorité absolue, en application des dispositions selon l'article 11 du chapitre 1 des statuts du Parc Départemental d'Olhain.

A la demande du Conseil d'Administration, les opérations de vote se sont déroulées à main levée.

#### ELECTION DU PRESIDENT

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Ludovic IDZIAK est candidat à la présidence du conseil d'administration du Parc Départemental d'Olhain

A l'issue des opérations électorales, Monsieur Ludovic IDZIAK est déclaré élu président du Conseil d'administration du Parc Départemental d'Olhain.

#### ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Madame GAUTHIER Karine est candidate au poste de 1<sup>ère</sup> vice-présidente du conseil d'administration du Parc Départemental d'Olhain

Monsieur DUQUESNOY Philippe est candidat au poste de 2<sup>ème</sup> vice-président du conseil d'administration du Parc Départemental d'Olhain

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice- présidents, que :

Madame GAUTHIER Karine est élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Monsieur DUQUESNOY Philippe est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président

## **2<sup>ème</sup> Partie**

### **Ordre du jour**

#### **I. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Bruno PIECKOWIAK est désigné secrétaire de séance

#### **II. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26 Juin 2024**

*Adopté à l'unanimité*

#### **III. Gestion financière**

##### **1- 001.2024.10 Autorisation d'ouverture d'une provision pour risque suite à un litige avec un salarié devant le conseil des prud'hommes**

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration ce qui suit :

Le Parc est actuellement engagé dans une procédure devant le conseil des prud'hommes et le montant des sommes potentiellement dues au salarié en cas de décision défavorable pourrait avoir un impact financier significatif sur l'établissement. A cet effet il serait prudent, conformément aux principes de bonne gestion financière et comptable, de constituer une provision pour couvrir ce risque.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise et donne pouvoir à Monsieur AUDINEAU Yannick, directeur général du Parc départemental d'Olhain d'ouvrir une provision pour risque d'un montant de 80 000 euros.

Cette provision sera inscrite dans les comptes de l'exercice en cours au passif du Bilan dans article **15111** "provisions pour litiges et contentieux" et en contrepartie de l'article de charges **6815** « dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation ». Celle-ci pourra être ajustée en fonction de l'évolution du litige et des recommandations des conseils juridiques de l'établissement.

*Adopté à l'unanimité*

#### 2- 002.2024.10 Décision modificative 1

Afin d'ajuster, dans la perspective de la fin d'exercice, les crédits en recette et en dépense de fonctionnement, il est proposé au conseil d'administration d'inscrire la somme de 293 000 € en dépense et une recette de fonctionnement comme suit :

Recettes :       158 000 € au compte 70 produits de service  
                      55 000 € au compte 74 subvention (contribution Département Du Pas de Calais)  
                      80 000 € au compte 78 reprise sur amortissement (provision)

Dépenses :       235 000 € au compte 011 charges à caractère général  
                      -90 000 € au compte 012 charges de personnel et frais assimilé  
                      13 000 € au compte 65 Autres charges de gestion courante  
                      20 000 € au compte 66 charges financières  
                      35 000 € au compte 67 charges exceptionnelles  
                      80 000 € au compte 68 dotations aux amortissements (provision)

*Adopté à l'unanimité*

#### 3- 003.2024.10 Validation des nouveaux tarifs 2024 et 2025

Afin de procéder à la commercialisation de certaines prestations pour 2025 (séjours, prestations golf...), il est proposé au conseil d'administration de valider un certain nombre de tarifs pour l'année 2025.

*Adopté à l'unanimité*

Il est à noter l'intervention de Madame Karine GAUTHIER concernant le montant de la prestation forfaitaire proposée aux collègues dans le cadre de l'organisation des journées d'intégration.

L'offre est à ce jour de 19.95 € TTC (15.96 € HT), cette offre prend en compte exclusivement la prestation d'animation pour la journée, mais ne comprend pas le coût des transports. Certains établissements rencontrent des difficultés à organiser cette sortie du fait que la contribution du Département du Pas de Calais ne couvre désormais que cette partie animation.

Le Directeur Général précise que ce prix forfaitaire est déjà particulièrement bas au regard de la prestation (journée compète comprenant : Challenge encadré, filets, golf miniature)

Une attention particulière sera portée à cette offre dans le cadre de la définition des tarifs 2025.

#### 4- 004.2024.10 Produits irrécouvrables, admission en non-valeur

Plusieurs titres de recettes ont été émis par le parc d'Olhain entre 2020 et 2023 pour un montant total de **8 385.23 euros** et que les démarches de recouvrement engagées n'ont pas permis de récupérer les sommes dues pour les raisons diverses et variées : insolvabilités des débiteurs, poursuites sans effet, combinaison infructueuse d'actes, montant inférieur au seuil de poursuite... et ce malgré les relances et les procédures de recouvrement mises en œuvre.

Ci-dessous le détail des débiteurs :

Association Dance to See pour **1 336.63€**,

Bimpli pour **80.20€**,

Brisart corentin pour **220.90€**,

Centre loisirs Aloha pour **423.20€**,

Eclair de Neufchatel pour **0.80€**,

MJC Virelois pour **6 323.50€**

Les soldes sont à ce jour toujours impayés, celles-ci semblent aujourd'hui irrécupérables, les allocations en non-valeur sont demandées par Madame le comptable public de Bruay-la-buissière par arrêtées à la date du 27/03/2024 sous le numéro de la liste 6683870132.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, se prononce pour l'admission en non-valeur de ces titres de recette, et leur enregistrement comptable à l'article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant total de **8 385.23 €**.

*Adopté à l'unanimité*

### **IV. Gestion sociale**

#### 5-005.2024.10 Tableau avancement du personnel

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé aux avancements du personnel, tels que présentés dans les documents

*Adopté à l'unanimité*

### **V. Evènements et activités**

#### 6-Rapport d'activités 2023

Présentation du rapport d'activités de l'année 2023 établie en collaboration avec le Département du Pas de Calais

#### 7- Pré-bilan des activités de Juillet et Août 2024 (loisirs, activités, accueil de loisirs, hébergement et restauration...)

Présentation du rapport d'activités de la saison estivale 2024

Il conviendra de retenir que l'activité grand public « activités en toute liberté » est stable par rapport à 2023 et que la restauration est en forte hausse du fait notamment de l'accueil de groupe (entreprise, stage, SNU...)

Présentation du rapport de séjour en résidence de Line Bourdoiseau, artiste en résidence au Parc cet été.

## VI. Questions diverses

### Appel à projet CSE

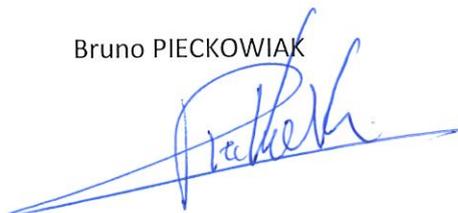
Conformément à la délibération 011.2023.03 du 29 Mars 2023

Le conseil d'administration autorise à titre exceptionnel une subvention de 1 300 € TTC au titre de l'appel à projet déposé par le CSE en date du 2 Octobre 2024

Fait à Maisnil les Ruitz, le 12 Novembre 2024

Le secrétaire de séance

Bruno PIECKOWIAK



Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

